

Le traitement du fait divers par la presse comme miroir des mutations de l'espace public : l'exemple du quotidien français *Libération*

Christine CHEVRET

Doctorante en sciences
de l'information
et de la communication
Équipe de recherche
sur les systèmes
d'information
et de communication
des organisations
et sur les médias
Université de Lyon 3
cchevret@ac-lyon.fr

Si le travail de Roland Barthes sur le fait divers reste inaugural, il semble alors difficile, depuis cette date de signature en 1962, de s'arracher d'une réflexion structurale sur le genre. Dans la mesure où il oblige à considérer que les deux interlocuteurs d'un texte, le narrateur et le destinataire, ne doivent pas être cherchés ailleurs que dans le texte, ce type de démarche conduit à analyser des relations internes. C'est ainsi que Roland Barthes, dans « Structure du fait divers », s'intéresse plus précisément à deux types de relations : la causalité et la coïncidence (Barthes, 1981, pp.188-197). L'analyse de la structure révèle alors, du point de vue de la causalité, la tendance à « l'inexpliqué », le fait sans la cause, et à « l'inattendu », la surprise au regard de certaines attentes. Elle incline, du point de vue de la coïncidence, à souligner l'effet de répétition incitant le lecteur à imaginer les causes inconnues du fait.

Pour autant, une autre voie de réflexion peut s'éclairer à la lumière de l'herméneutique. Si l'analyse structurale s'inscrit dans la nécessité de ne pas chercher ailleurs que dans le texte, il reste possible d'envisager l'interprétation comme achèvement du texte et restitution à la communauté vivante. Dans *Du texte à l'action*, Paul Ricoeur explique qu'interpréter consiste d'abord à s'appropriier une intention, à comprendre une visée. Cette interprétation n'est, cependant, que subjective si elle n'astreint

pas, dans un deuxième temps, à dessiner la direction que cette intention prend, la direction qu'elle indique à la pensée (Ricœur, 1998, p.174). L'herméneutique ouvre donc une deuxième voie d'analyse très féconde pour qui s'intéresse à l'intention du texte de fait divers. Il est loisible de la compléter par les apports d'une sociologie du discours médiatique.

Comme le propose Jean-Pierre Esquenazi, *l'Écriture de l'actualité*, au sein de laquelle s'inscrit le traitement du fait divers, peut procéder d'une analyse en termes de « jeux de langage », c'est-à-dire de « parlens » pertinents dans un cadre spécifique (Esquenazi, 2002, p.36). Le discours médiatique de la presse d'information générale se prête à différents jeux de langage, sociaux, politiques, etc. Il renvoie, pour celui qui y prête attention, à des « parlens » pertinents. Le texte est écrit pour un lecteur, une figure présumée, celui dont la posture correspond à un destinataire potentiel. Par distinction avec le rédacteur d'un manuel professionnel, le sociologue du discours médiatique ne se contente pas de travailler sur les six questions (quand, où, qui, quoi, comment, pourquoi) ; il s'interroge également sur l'interlocuteur imaginaire auquel s'adresse le média. Dans le domaine de la presse écrite, il peut alors s'attacher à la direction du texte, c'est-à-dire à un « poteau indicateur » déterminant ce sens suivi par le discours.

C'est donc surtout sur la direction prise par le texte que nous fixerons notre attention. L'écriture du fait divers n'exige ni de rapporter un événement, ni d'expliquer la réalité ordinaire, mais invite à raconter une histoire. Si elle repose sur la narration, notre hypothèse de travail consiste alors à envisager qu'elle tend à répondre, à travers le récit, à des objectifs proches de ceux de la communication en face à face. En effet, le texte de presse écrite en appellerait à faire « *garder la face* » (Goffman, 1998, pp.9-42). Il chercherait à générer un effet de ressemblance, d'identification et de mimétisme.

La recherche de la direction prise par le texte nous semble nécessiter la compréhension d'un contexte social. L'écriture du fait divers induit une narration qui libérerait un registre de l'émotion. Or, de ces deux points de vue, celui de son mode de communication et celui de son registre, le traitement du fait divers par la presse écrite se phénoménaliserait de manière comparable aux mutations de l'espace public. Dès lors, en quoi représente-t-il un miroir de ces mutations ?

Nous situerons d'abord le fait divers comme objet dans le double paradigme des mutations de l'espace public : la culture de l'émotion et la narration. Nous dessinerons, ensuite, le contexte du traitement du fait divers dans le quotidien français *Libération*. Le corpus est constitué à partir d'un dépouillement effectué entre le 9 novembre 2005 et le 8 décembre

2005¹. Son analyse renvoie à la rubrique « Société » et au cadre général de la vie judiciaire ; elle consistera à distinguer, dans ce cadre, le schéma du fait divers de celui de l'erreur judiciaire en comparant deux jeux de langage. Elle sera effectuée à partir de la grille conceptuelle proposée par Jean-Pierre Esquenazi dans *L'Écriture de l'actualité* (Esquenazi, 2002). Enfin, cherchant la direction du texte de fait divers, nous envisagerons la double transcendance, transcendance vers le monde et transcendance vers autrui, du discours dans *Libération*.

Le double paradigme des mutations de l'espace public : le fait divers comme objet

Les études sur les mutations de l'espace public se situent à la convergence de plusieurs domaines disciplinaires comme les sciences de l'information et de la communication ou la sociologie. Elles peuvent être définies essentiellement de deux points de vue : soit la délimitation de « l'espace », soit la recherche de ce qui est « public ». Concernant la configuration de « l'espace », les scientifiques s'intéressent à la construction d'un espace public européen, voire international, mais aussi à sa fragmentation, son morcellement en mosaïque (« l'espace public partiel », par exemple un café ; « l'espace public alternatif », comme un journal contestataire en ligne ; « un micro espace public » notamment un site internet). Il reste, cependant, possible d'étudier la manière dont se redessine aujourd'hui ce qui est « public ». Dès lors, les réflexions sur la redéfinition de l'espace public insistent sur l'impossibilité de réduire celui-ci à sa dimension officielle (le Parlement) ou même seulement politique (la contribution des médias à la formation de l'opinion publique). Elles tendent surtout à reconsidérer les limites de la sphère publique et de la sphère privée.

Les mutations de l'espace public depuis le modèle habermassien ont été mises en évidence grâce aux travaux en sciences de l'information et de la communication et en sociologie et, sous cet angle, l'intérêt du fait divers est qu'il constituerait un objet à la convergence des deux disciplines. En effet, la sociologie insiste sur l'émergence d'une culture de l'émotion. Par ailleurs, les sciences de l'information et de la communication amènent à envisager que la narration représente un mode d'expression ne s'opposant pas au mode de communication des pensées fondées en raison.

La culture de l'émotion

Certains travaux en sociologie mettent en évidence l'émergence d'une culture de l'émotion caractérisée par un défi à la rationalité instrumentale. Selon Alberto Melucci, « l'âge de l'information » induit la manifestation de signes, par les acteurs sociaux, s'organisant en rupture avec le langage de la rationalité technique. La phénoménalisation de cette résistance à la raison prend des formes plurielles : volonté de satisfaire des besoins relationnels et affectifs, « récupération » de la fantaisie et du jeu, insistance sur la relation symbolique de l'homme et de la nature, reviviscence du thème de la relation du corps et de l'esprit (Melucci, 1996, p.359). Cette résistance à la logique instrumentale libère le registre émotionnel. Une configuration inédite de l'espace public semblerait donc se profiler. L'observation des faits sociaux dégage une nouvelle grammaire du lien social mettant en évidence l'entrée sur la scène publique de personnes en situation de souffrance. Ce phénomène témoigne à la fois d'une configuration spécifique de l'espace public (présence des exclus dans l'espace du politique) et manifeste la capacité de mobilisation de certains pour des causes qui sont étrangères à ce qu'ils vivent.

Quelle est la place du registre émotionnel dans le traitement du fait divers ? Le « parler » pertinent dans la presse repose d'abord sur le travail de mise en forme d'un événement soit déviant extraordinairement du commun (le grand fait divers), soit s'écartant communément de l'ordinaire (le petit fait divers). L'intention du texte porte sur la rupture avec le quotidien. C'est d'abord cette rupture, césure et cassure, qui renvoie à l'émotion. Annick Dubied et Marc Lits rappellent, à ce propos, l'expression de « court-circuit » utilisée par le journaliste de *Libération* Lionel Duroy « pour désigner le mélange de surprise, d'imprévu, d'émouvant et de curieux qui prend forme dans ces articles » (Dubied & Lits, 1999, p.65). Le discours présuppose l'universalité de sentiments comme la pitié ou la compassion (Cossalter, 2005, p.52). Le fait divers « parle » de la condition humaine, de sa misère et de sa grandeur, d'hommes et de femmes en proie à la fois avec du commun et du hors du commun. Il n'a pas toujours pour objectif de dépeindre la réalité, de fournir des explications. Dès lors, en quoi le traitement du fait divers s'inscrit-il dans une deuxième mutation de l'espace public ?

La narration

Le modèle d'espace public dessiné par Jürgen Habermas renvoie à une rationalité conçue comme faculté, pour un participant d'interactions,

de s'orienter suivant des exigences de validité. Du point de vue de ce modèle, seuls les impératifs de raison et d'abstraction conduiraient à un consensus reposant sur une reconnaissance intersubjective. Les travaux en sciences de l'information et de la communication, et plus particulièrement ceux d'Isabelle Pailliart, mettent bien en évidence les risques inhérents au rejet de la narration comme mode de communication. Faire prévaloir un mode de communication des pensées en raison, et le considérer comme seul constitutif de la sphère publique, conduit au mépris du témoignage et de l'écoute et à leur relégation dans la sphère privée (Pailliart, 1995, pp.203-204). Dès lors, la narration est non seulement présentée comme un mode de communication alternatif à la raison, mais comme réservée à la sphère privée. Or, force serait de considérer la conséquence axiologique d'une définition de la sphère publique comme réductible à la raison et à l'abstraction, mais aussi de constater la coexistence de modèles communicationnels.

La narration représente un mode de communication emprunté par le fait divers. Le récit résulte du travail de mise en forme ; il indique la direction que prend le texte. Son cheminement est tracé par une chronologie : un début, un milieu et une fin. Le texte présente un cours d'événements tels qu'ils ont été vécus dans la réalité mais suivant un ordre. Il situe aussi des personnages et des objets suivant un agencement dans la mesure où la figuration narrative a pour fonction de les rendre présents (Auclair, 1982, p.171). Le récit suit le « poteau indicateur » que représente l'interlocuteur imaginaire. Pour cette raison, il oblige à répondre au principe de causalité – on situe au lecteur la cause et l'effet – et à un principe de cohérence parce qu'on ne raconte bien que ce qui est destiné à l'intelligibilité à partir de sa propre compréhension.

L'explication semblerait être la voie suivie par la presse d'information politique et générale ; il s'agirait d'offrir au lecteur une réflexion conduisant à la prise de conscience du fait de société. Or, une dichotomie entre une presse « intellectuelle » et une presse « populaire » paraîtrait confortable, mais elle ne renverrait à aucune réalité. En effet, aujourd'hui, des titres comme *Le Parisien* ou *France soir* tendraient à un traitement objectif, voire à une politisation. D'autres, au sein de la presse d'information politique et générale, se détourneraient d'une réflexion sur la société. Ainsi, dans *Libération*, la démarche consisterait non pas à analyser un phénomène social, mais à raconter (Dubied & Lits, 1999, p.68).

Le fait divers connaît, depuis les années 1980, une valorisation à laquelle ce quotidien français a participé. Le journal, fondé en 1973, n'est ni un titre spécialisé dans le fait divers, ni un quotidien lui consacrant une rubrique. Cette reconnaissance du genre, au sein de *Libération*, a

consisté à procéder à un traitement d'abord essentiellement politique (M'sili, 2005, p.42). Si un des fondateurs de *Libération*, Jean-Paul Sartre, refusait, déjà en 1964, de laisser aux journaux de droite « *l'exploitation de la fesse et du sang* », le traitement du fait divers ouvrirait-il aujourd'hui la voie au « sensationnel » ? Obéit-il strictement aux lois du genre ou peut-on dessiner une spécificité en la matière ?

Le contexte du traitement du fait divers dans *Libération*

Nous avons dépouillé les pages du quotidien entre le 9 novembre et le 8 décembre 2005. La parution de *Libération* a été interrompue pendant quatre jours entre le 21 et le 25 novembre. Cette interruption, due à une grève retentissante, témoigne d'une crise qu'il convient de retracer parce qu'elle révèle les modifications de l'identité institutionnelle et de la personnalité discursive du quotidien.

Le contexte d'une perte d'identité

Au moment de son lancement en 1973, *Libération* incarnait les idées de Mai 68 et se positionnait comme un journal d'opinion. Dans les années 1970, le reflux progressif de l'extrême gauche et des préoccupations idéologiques conduit à un positionnement culturel aboutissant à fustiger la presse fait diversière. C'est ainsi, par exemple, que *Libération* ironise en manchette, le 3 janvier 1977, sur la tendance du *Parisien Libéré* : « *Le cheval d'Amaury sort indemne d'un accident* » et, en sous-titre, « *Le cavalier, propriétaire du "Parisien Libéré", n'a pas survécu à ses blessures* ». Jusqu'à la fin des années 1970, le journal séduit pour les raisons qui l'écartent de la « grande presse » et de la « presse populaire » du point de vue de sa personnalité discursive – le refus revendiqué d'objectivité – et du point de vue de son identité institutionnelle (autogestion, dénuement par l'égalité salariale, prohibition de la publicité). L'ouverture du capital, en 1983, puis le rachat par le groupe Chargeurs, en 1995, semble marquer la fin d'un âge d'or. En décembre 1995, une première crise majeure affecte le quotidien. Les journalistes s'engagent dans une grève des signatures contre la suppression d'un quart des effectifs et la vente du titre.

Une identité discursive peut dissimuler des changements relatifs à l'institution médiatique en tant qu'entreprise. Un journaliste de l'hebdomadaire *Marianne*, Philippe Cohen, a suivi à partir du 21 novembre 2005 les assemblées générales de la grève votée suite à l'annonce d'un plan social impliquant la suppression de 52 emplois². Il

dresse le constat d'un fossé entre, d'un côté, les responsables de *Libération* dans leur poursuite d'une ligne éditoriale, et de l'autre, des « ouvriers de l'information » dont les reportages témoignent de préoccupations sociales. Si le nombre de lecteurs varie du simple au triple, la cause serait imputable, pour Philippe Cohen, à la perte d'identité du quotidien.

Les trois interprétations de la crise affectant l'identité institutionnelle

Les 26 et 27 novembre 2005, le journal paraît avec un supplément, « Nous, Libé », signé par l'intersyndicale CGT (Confédération Générale du Travail), SUD (Solidaires, Unitaires, Démocratiques), SNJ (Syndicat National des Journalistes). Les rédacteurs s'inscrivent dans l'idée selon laquelle « *cette crise sociale est aussi une crise d'identité* ». Ils relatent le journal de bord de la grève, la mise en berne du site « liberation.fr », la prise de parole du « patron » et la désertion de la salle qui s'ensuit. Le directeur Serge July publie, toujours dans ce numéro des 26 et 27 novembre 2005, son interprétation de la crise. Alors que les acteurs estiment que les responsabilités en incombent au rachat de 38% des parts du quotidien par Edouard de Rothschild, en avril 2005, qui conduit à l'externalisation de trois services (abonnements, inspection des ventes, informatique) et à la suppression de 52 postes, mais aussi au lecteur de journaux gratuits, le directeur évoque la dégradation du marché publicitaire et la révolution numérique touchant l'ensemble des médias.

L'interprétation de la crise affectant l'identité institutionnelle de *Libération* implique une troisième figure, autre que celle de la direction ou des acteurs du journal : celle du lecteur. La prise de « parole » du familier des pages du quotidien n'apparaît pas dans les lignes du journal. Le site « libelutte.org³ » est mis en place le mercredi 23 novembre 2005. Nous avons recensé 575 références de courriers depuis cette date jusqu'à celle de la fin des messages, le 2 décembre. Les courriers témoignent de soutiens d'anonymes, de personnalités, comme le cinéaste François Ozon, de professionnels (des rédacteurs du magazine les *Inrocks*, la société du personnel de *l'Humanité*, les journalistes du syndicat CFDT du *Monde*). Ils reflètent aussi la critique, suivant le titre d'un pamphlet, de « *ceux qui sont passés du col Mao au Rotary*⁴ » comme Serge July, et ne manquent pas de rappeler la perte des valeurs de la gauche dans le traitement économique et social de l'information.

Si, pour le lecteur, *Libération* semble avoir oublié ses idéaux politiques, celui-ci ne manque pas d'inciter ses rédacteurs à construire un journal populaire. C'est ce que pourrait corroborer ou infirmer l'analyse de la rubrique « Société » du quotidien.

La rubrique « Société » et le cadre de la vie judiciaire

Le traitement du fait divers, dans *Libération*, se comprend à la lumière de la rubrique « Société » et du cadre de la vie judiciaire. Nous retracerons donc ce cadre et la place impartie à la fois à l'erreur judiciaire et au fait divers. Si le traitement de l'erreur judiciaire consiste à fournir une explication, ses enjeux pourraient se situer du côté d'une démocratie de l'affect. À l'inverse, la narration induite dans l'écriture du fait divers prendrait une direction qui est celle d'une émotion démocratique.

L'erreur judiciaire : la démocratie de l'affect

Dans *L'Écriture de l'actualité*, Jean-Pierre Esquenazi expose les spécificités du cadre de la vie judiciaire dans le quotidien *Libération*. Ainsi, le compte-rendu d'un procès présente des personnages : le champion de la justice, l'inculpé innocent, l'institution déloyale. Le journal ne se contente pas de relater des faits, mais les situe à l'intérieur d'une formule interprétative. Dès les premiers mots, le lecteur pénètre dans un imaginaire incompressible de l'erreur judiciaire : « *On accuse un homme* ». Cette erreur judiciaire est exploitée comme une erreur administrative manifestant les dysfonctionnements de l'institution. Si, dans les années 1970, ces dysfonctionnements auraient été associés à des symptômes de la lutte des classes⁵, leur dénonciation, aujourd'hui, ne viserait qu'à disqualifier des comportements injustifiables des institutions (Esquenazi, 2002, p.90).

Dans le cadre de la vie judiciaire, sur la période du 9 novembre au 8 décembre 2005, cette dénonciation des dysfonctionnements institutionnels par *Libération* renvoie à plusieurs affaires. Le mercredi 16 novembre, le quotidien évoque des faits remontant à 1997 concernant quatre victimes d'un cancer dû à l'amiante. L'objectif est d'expliquer et non de raconter. Le titre « *Les veuves de l'amiante déboutées* » et le sous-titre « *La cour de cassation confirme le non-lieu dans le procès des plaignantes de Dunkerque*⁶ » portent sur des points de procédures. Il ne s'agit ni de contester la loi, ni de soulever un scandale de santé publique, mais plutôt d'envisager les manquements de la justice à instruire des procès légitimes.

Le traitement du procès en appel d'Outreau, et sa récurrence (9 articles dont 6 en « Société », deux filets, un éditorial et un portrait) témoigne d'enjeux de l'erreur judiciaire comme erreur administrative. L'affaire d'Outreau renvoie d'abord à un fait divers. L'article de la journaliste Florence Aubenas⁷, signé le 10 novembre, nous le rappelle. En surtitre, « *Le procès d'appel de l'affaire d'Outreau* » ; en titre, « *Quand*

un "grand" devient Legrand » ; en sous-titre, « Le croisement absurde entre l'histoire d'un jeune footballeur et celle d'un enfant violé ». L'allusion aux faits est concise : « Marc Delay a 9 ans en 2001. Ses parents, accusés de viols d'enfants, ont été arrêtés. Ses propos vont entraîner l'arrestation du jeune Daniel Legrand⁸. »

L'article ne fournit pas d'autre explication afin de laisser place à la narration. L'histoire est d'abord celle de deux chemins de vies brisées. Mais l'accumulation des erreurs de la justice va en saccager d'autres. L'attente du verdict du procès d'appel, prévu le 2 décembre, donne lieu à plusieurs types de références : le rappel de la chronologie des cinq années de dérives judiciaires (la même chronologie le 29 novembre et le 1^{er} décembre), un « Grand angle » sur le parcours des premiers acquittés, ceux dits de Saint-Omer, depuis juillet 2004. L'éditorial d'Antoine de Gaudemard du 1^{er} décembre met d'abord en évidence le caractère de cette « erreur judiciaire », le traitement des dérives conduit à amplifier l'erreur administrative : « Dans ce procès, ce n'est pas l'incompétence d'un homme (le juge Burgaud) qui a été sanctionnée, mais celle d'une institution. C'est encore plus inquiétant⁹. »

Ainsi, « l'erreur judiciaire » n'est plus réductible à un simple dysfonctionnement administratif, elle révélerait une véritable faillite de l'institution. Le traitement de l'affaire d'Outreau, consécutif au verdict d'acquiescement le 2 décembre 2005, est pluriel. Il renvoie à la fois à des articles explicatifs (il s'agit de comprendre l'erreur¹⁰, mais aussi ce qu'est la pédophilie¹¹ autant que ses enjeux sociaux¹²) et à des articles narratifs (focalisant sur la position de la victime de « l'erreur judiciaire »). Les acquittés deviennent les « innocents » d'Outreau¹³. Le traitement des suites judiciaires de ce fait divers tend à restaurer les acteurs dans leur dignité : « Dominique Wiel, 68 ans. Curé d'Outreau, prêtre ouvrier à la tour du Renard, condamné à Saint-Omer, acquitté à Paris, il a toujours refusé de jouer le jeu de la mascarade judiciaire¹⁴. »

Les portraits des protagonistes (photographie de groupes des acquittés de Saint-Omer en date du 1^{er} décembre, portrait de Dominique Wiel les mains sur les hanches et le regard droit dans l'objectif, le 7 décembre) nous rappellent à quel point les acteurs doivent « garder la face » (Goffman, 1998, pp.9-42).

Cependant, cette focalisation sur le point de vue de la victime de « l'erreur judiciaire » en appelle-t-elle à une véritable émotion démocratique ? Ne participerait-elle pas plutôt d'une démocratie de l'affect, d'une démagogie consistant à entretenir le discrédit jeté sur les institutions ? À l'inverse, le traitement du fait divers ne prend-il pas davantage la direction d'une émotion démocratique ?

Le fait divers : l'émotion démocratique

La place accordée au fait divers par le quotidien français *Libération* connaît, depuis sa fondation en 1973, des évolutions indissociables des modifications de la personnalité discursive du journal. Dans les années 1980, *Libération* refuse toujours la « dramatisation naturaliste du vécu ». Un non-conformisme iconoclaste se dégage de ses titres et les articles reflètent l'engagement de ses rédacteurs contre le racisme (Petijean, 1986, p.65). Dans les années 1990, le traitement du fait divers trouve sa place dans les pages « France ». La mise en évidence des dysfonctionnements sociaux a succédé au traitement spécifiquement idéologique.

Le dépouillement de *Libération*, entre le 9 novembre et le 8 décembre 2005, permet de situer un nombre sensiblement comparable d'articles de faits divers dans la rubrique « Société », c'est-à-dire neuf références, à ceux consacrés au procès en appel d'Outreau sur la totalité du journal (6 articles en « Société », un « Grand angle », un « Rebonds », deux pages en « Événements / Procès », un éditorial, deux filets, un portrait). Les thèmes témoignent de la diversification : un meurtre conjugal, un crime entre bandes rivales, des sévices sadiques infligés par un père, le massacre de nouveaux-nés par une mère, un meurtre crapuleux consécutif à un vol dérisoire, une « bavure » policière, les suites d'une enquête relative au meurtre d'une fille d'un acteur connu, une affaire d'agressions sexuelles et de tentatives d'enlèvements d'enfants et une autre de viols en série. Les articles se succèdent chronologiquement sans pour autant évoquer des cas identiques. En revanche, on distingue une unité typologique. Le traitement du fait divers, dans *Libération*, sur la période du 9 novembre au 8 décembre 2005, permet essentiellement de répertorier des atteintes aux normes imposées par la loi. Les histoires racontées concernent des hommes et des femmes dont le destin se trouve perturbé par d'autres hommes et femmes. Elles ne portent ni sur ce qui s'écarte extraordinairement de la nature (catastrophes, phénomènes naturels), ni sur ce qui excède les limites de l'être humain (exploits) : elles traitent de ce qui dévie ordinairement de notre condition.

Le texte de fait divers prend la direction d'une émotion démocratique en partant du présupposé de l'universalité de dispositions, comme l'empathie, ou de sentiments, comme la compassion. Il renvoie à des événements transcendant des lieux (Châtenay-Malabry dans les Hauts-de-Seine, Chambéry, un petit hameau entre Rennes et Saint Malo, Saint-Etienne, Emerainville en Seine-et-Marne, le village de Villedieu, Bordeaux). Du petit hameau à la ville de Bordeaux en passant par les villages, banlieues parisiennes et villes moyennes, le phénomène est universel. Il dépasse aussi les milieux sociaux : la victime peut être un

jeune des cités, mais aussi la fille d'un acteur connu. La direction que prend le texte de fait divers est donc celle d'une émotion démocratique.

Pour dessiner les enjeux de cette direction prise par le texte, l'étude que nous poursuivons s'inscrit dans la trace laissée par l'herméneutique. Elle nécessite alors de distinguer la transcendance vers le monde et la transcendance vers autrui.

La double transcendance du fait divers dans *Libération* : la direction prise par le texte

D'un point de vue herméneutique, la direction prise par le texte de fait divers s'inscrit dans une double transcendance, transcendance vers le monde et transcendance vers autrui. La première des deux s'analyse par la distinction de deux types de jeux de langage (Esquenazi, 2002, p.36 et Dessinges, 2005, p.108). Le traitement du fait divers, dans *Libération*, se prête soit à un jeu de langage politique, soit à un jeu de langage social. C'est à partir du jeu de langage social que nous pourrions analyser la transcendance vers autrui. La distinction avec le jeu de langage politique permettra de circonscrire le point de vue de la victime et de voir comment la focalisation sur sa position répond aux principes d'une communication en face en face, d'un rite d'interaction.

La transcendance vers le monde

Dans la rubrique « Société » de *Libération*, le cadre de la vie judiciaire n'exclut pas de recourir à la narration. Ainsi, les articles de Florence Aubenat sur le procès en appel d'Outreau visent d'abord à explorer des vies brisées. Mais c'est parce que l'origine de cet événement relatif à une « erreur judiciaire » s'ancre chronologiquement dans un fait divers que l'écriture est narrative. En revanche, lorsque le discours se donne pour objectif une conscientisation idéologique, des explications succèdent à la restitution des faits.

Dans le cadre de la vie judiciaire, les récits empruntent leur jeu de langage au cadre de leurs sources. Les journalistes rédigent alors un texte comparable à un procès-verbal. Les énonciations assertives peuvent manifester la distance des faits-diversiers et témoigner de leur neutralité, de leur objectivité (Dessinges, 2005, p.109). C'est le cas dans un article portant sur la suite de l'enquête consécutive au meurtre de la fille d'un acteur connu¹⁵. Le discours peut, cependant, basculer dans la dénonciation du dysfonctionnement institutionnel : « *Mais voilà, guère poussés à se libérer par une audience plus tatillonne sur les horaires que décidée*

à instruire jusqu'au bout des consciences, les accusés se sont arc-boutés sur leur innocence¹⁶. »

Enfin, le jeu de langage devient politique lorsqu'il s'agit d'évoquer les exactions de la police : en surtitre, « *Légitime défense ou bavure ? Une cassette pourrait départager policiers et habitants* » ; en titre, « *À Emerainville, rixe, mensonges et vidéo*¹⁷ ». L'article relate des violences entre les habitants d'Emerainville et la police. Ses énonciations assertives renvoient à un symptôme politique d'une dérive sécuritaire.

Comme jeu de langage social, le traitement du fait divers, dans *Libération*, ne révèle pas de dysfonctionnements institutionnels ou politiques. Il témoigne plutôt de la préoccupation de faire apparaître des personnes singulières, des sujets d'une biographie particulière. C'est la raison pour laquelle le réel est reconstruit. Le récit de fait divers obéit ici à des principes propres au genre. Nous avons affaire au réel, mais celui-ci est reconstitué. Contrairement au roman policier, la clé de l'énigme est donnée en lecture préalable du texte : en titre, « *Huit ans de prison après dix ans d'enfer conjugal et un meurtre*¹⁸ ». La reconstruction réside plus fréquemment dans l'hypotypose symbolique et l'illustration. L'hypotypose symbolique, le procédé qui tend à rendre sensible par des analogies, à incarner par des présentations indirectes, tente de rapprocher le lecteur, l'interlocuteur imaginaire : en titres, « *Le jardin plein d'enfance volée des ravisseurs d'Aurélia*¹⁹ », « *34 «proies» féminines dans les griffes du "Chat"*²⁰ ». Le choix du dessin, plutôt que de la photographie, témoigne aussi de la reconstruction du réel. Il permet d'échapper au naturalisme du vécu. Les illustrations mettent moins en scène la victime qu'elles ne figurent le criminel : la mère faiseuse d'anges et l'ombre de l'époux absent, le « Chat ».

Dans un premier temps, le fait divers isole un acte brutal. Mais le choix du traitement du fait divers témoignant de la transgression de la loi ne nous semble pas se donner pour objectif, dans le cas de *Libération*, un rappel de la norme et la structuration du conformisme social. Le lecteur peut parfois être affecté par l'absence de causes raisonnables : en titre, « *Magali, "chef de clan" prête à tuer pour 30 euros*²¹ ». Cependant, après l'acte en rupture avec les normes légales, le fait amène à la réapparition des personnes, des êtres humains, considérés comme les sujets d'une biographie particulière (Esquenazi, 2002, p.100). La victime du fait divers semble « *garder la face* » sans qu'un effet de ressemblance, d'identification ou de mimétisme ne se produise nécessairement au détriment d'un « bourreau ». Le discours ne se prête pas ici à une interprétation de la manifestation du mal ; il induit de conter des ruptures de vie. La direction du texte renvoie à une transcendance vers autrui.

*La transcendance vers autrui :
la position de la victime comme figure janusienne*

Dans un texte de décembre 1954, le philosophe Maurice Merleau-Ponty distingue un bon d'un mauvais usage du fait divers ainsi que deux sortes de faits divers selon le genre de révélation apportée. Le traitement sensationnel ne nous apprend que « *notre parti pris de regarder sans comprendre* » (Merleau-Ponty, 1960, p.389). Les « *petits faits vrais* » révèlent plutôt l'incontesté d'un homme, c'est-à-dire sa position dans un cas limite ; ils renvoient à des vies se perdant dans l'arrangement social, s'épuisant dans le malheur. Cependant, ils « *ne sont pas des débris de la vie, mais des signes, des emblèmes, des appels* » (Merleau-Ponty, 1960, p.390). Le fait divers est plus vrai que le roman non pas parce qu'il repose sur le réel mais dans la mesure où il blesse.

Dans les faits divers les plus significatifs, ceux manifestant des transgressions les plus fortes de la loi, il n'y a pas une victime et un « *bourreau* », mais deux victimes : celle à qui le supplice a été infligé et celle qui reproduit le schéma de sa propre souffrance. Le traitement du fait divers implique alors de raconter deux histoires parallèles, les histoires de ceux que les circonstances ont amenées à se croiser tragiquement : la femme subissant des violences conjugales est celle dont les « *blessures narcissiques* » n'ont pas pu éviter le destin malencontreux de la victime de l'alcool, le père tortionnaire s'appelle un enfant « *tête de boche* », la mère faiseuse d'anges souffre de l'absence de reconnaissance de son époux, Aurélia « *rencontre* » l'enfance volée de ses ravisseurs.

La focalisation sur la position de la victime dans le traitement du fait divers n'obéit pas ici aux mêmes règles que celles inhérentes à la tentative de faire « *garder la face* » aux victimes de l'erreur judiciaire. Comme dans un rite d'interaction, Dominique Wiel est photographié les mains sur les hanches, fixant droit l'objectif. Les acquittés de Saint-Omer font l'objet d'une image ; ils sont debout et alignés devant le Ministère de la Justice. Il s'agit de restaurer la victime de « *l'erreur judiciaire* » dans sa dignité et de susciter un effet de ressemblance, d'identification et de mimétisme. Chacun d'entre nous peut être un acquitté de Saint-Omer ou d'Outreau. La focalisation sur la position de la victime, dans le fait divers, obéit donc à d'autres principes lorsqu'elle ne vise plus à la dénonciation des institutions. L'interlocuteur imaginaire doit voir deux victimes comme s'il s'agissait de rappeler la fragilité de la condition humaine.

Il est peut-être un peu hâtif de n'envisager dans la « *fait diversification* » des événements de la presse « *intellectuelle* » que des mobiles de manipulation ou de mercantilisme. La distinction du fait divers avec « *l'erreur judiciaire* », dans le quotidien français *Libération*,

permet de situer quelques enjeux. Si la rubrique « Société » reflète les faiblesses et les forces du social, le traitement du fait divers se présente comme un miroir des mutations de l'espace public. Le discours relatif à la victime de l'erreur judiciaire, la focalisation sur sa position, impliquerait, comme dans un rite d'interaction, une posture visant à faire « *garder la face* ». La direction que prend cependant le texte renvoie à une démocratie de l'affect dans la mesure où le discours ne s'arrache pas nécessairement d'une tentation démagogique de dénonciation des institutions. En revanche, dans le traitement du fait divers, la narration, en brisant la distance (Joseph, 1989, p.27), pourrait générer une émotion constitutive d'une étape vers la conviction, d'une émotion démocratique.

Dans un article intitulé « Vers la citoyenneté : l'étape de l'émotion », Jean-Pierre Esquenazi explique que « *nos réactions sont, que nous le voulions ou non, enveloppées d'émotion* » (Esquenazi, 2004, p.47) et nous sommes amenés à penser si nous nous trouvons touchés, voire atteints par quelque chose échappant à notre maîtrise ou à notre contrôle. C'est ce à quoi peut nous confronter le fait divers. Susciter un élan démocratique reste complexe dans une société fragmentée où les membres éprouvent des difficultés à s'identifier à leur collectivité politique en tant que communauté (Taylor, 1994, p.123). L'émotion n'est pas réductible à l'affect ; elle est plutôt l'étape suivant l'affect et contribue à une individuation participant de notre rattachement au collectif ■

Notes

1. La parution de *Libération* a été interrompue pendant quatre jours entre le 21 et le 25 novembre à cause d'une grève retentissante.
2. L'article « Le temple de la modernité se réveille ridé » est publié par Philippe Cohen dans le numéro de *Marianne* du 10-16 décembre 2005 (p. 18).
3. *Libelutte.org*, <http://www.Libelutte.org> (consulté le 7 février 2006).
4. En 1986, Guy Hocquenghem publie un ouvrage intitulé *Lettre ouverte à ceux qui sont passés du col Mao au Rotary* (Marseille, Éditions Agone, 1986, réédition en 2003).
5. Ce fut, par exemple, le cas avec l'affaire de Bruay-en-Artois, traitée par *Libération* en 1973, impliquant l'inculpation de deux notables suite à la découverte du corps d'une adolescente, fille de mineur âgée de 15 ans.
6. *Libération*, mercredi 16 novembre, p.17.
7. Les articles de la rubrique « Société » consacrés au procès d'appel d'Outreau sont signés par Florence Aubenas.
8. *Libération*, jeudi 10 novembre, p.18.
9. *Libération*, jeudi 1^{er} décembre, p.6.

10. *Libération*, samedi 3 et dimanche 4 décembre, p.16.
11. *Libération*, lundi 5 décembre, p.14.
12. *Libération*, samedi 3 et dimanche 4 décembre, p.44.
13. *Libération*, mardi 6 décembre, p.17.
14. *Libération*, mercredi 7 décembre, p.36.
15. *Libération*, samedi 26 et dimanche 27 novembre 2005, p.17.
16. *Libération*, vendredi 11 novembre 2005, p.14.
17. *Libération*, lundi 21 novembre 2005, p.14.
18. *Libération*, mercredi 9 novembre 2005, p.20.
19. *Libération*, samedi 26 et dimanche 27 novembre 2005, p.19.
20. *Libération*, lundi 28 novembre 2005, p.18.
21. *Libération*, samedi 19 et dimanche 20 novembre 2005, p.13.

Références bibliographiques

- AUCLAIR Georges (1982), *Le Mana quotidien, Structures et fonctions de la chronique des faits divers*, Paris, Éditions Anthropos, 289 p.
- BARTHES Roland (1981), « Structure du fait divers », in *Essais critiques*, Paris, Éditions du Seuil, pp.188-196.
- COSSALTER Élisabeth (2005), « Faits diversiers et faits divers : portraits d'acteurs, contraintes d'un métier », *Les Cahiers du journalisme*, n°14, Printemps-Été, pp.46-57.
- DESSINGES Catherine (2005), « Lady Diana, Marie Trintignant : faits divers ou faits de société ? », *Les Cahiers du journalisme*, n°14, Printemps-Été, pp.106-121.
- DUBIED Annick & Marc LITS (1999), *Le fait divers*, Paris, Presses Universitaires de France, 127 p.
- ESQUENAZI Jean-Pierre (2002), *L'écriture de l'actualité*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 184 p.
- ESQUENAZI Jean-Pierre (2004), « Vers la citoyenneté : l'étape de l'émotion », *Mots*, n°75, juillet-août, pp.47-57.
- GOFFMAN Erving (1998), *Les rites d'interaction*, Paris, Éditions de Minuit, 230 p.
- JOSEPH Isaac (1989), « Erving Goffman et le problème des convictions », in *Le parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Éditions de Minuit, pp.13-30.
- MELUCCI Alberto (1996), *Challenging codes : Collective action in the information age*, Cambridge, Cambridge University Press, 441 p.
- MERLEAU-PONTY Maurice (1960), « Sur les faits divers », in *Signes*, Paris, Éditions Gallimard, pp.388-391.

M'SILI Marine (2005), « Du fait divers au fait de société (XIX^e-XX^e siècles) : les changements de signification de la chronique des faits divers », *Les Cahiers du journalisme*, n°14, Printemps-Été, pp.30-45.

PAILLIART Isabelle (dir.) (1995), *L'espace public et l'emprise de la communication*, Grenoble, Ellug, 211 p.

PETITJEAN André (1986), « Le récit de faits divers : étude comparée de France Soir et de Libération », *Pratiques*, n°50, juin, p.46-78.

RICCEUR Paul (1998), « Qu'est-ce qu'un texte ? », in *Du texte à l'action*, Paris, Éditions du Seuil, pp.153-178.

TAYLOR Charles (1994), *Le malaise de la modernité*, Paris, Éditions du Cerf, 125 p.